



SOUTENEZ LA REQUISITION DES LOGEMENTS DE FONCTION DE LA POSTE

LA REQUISITION POUR REpondre A L'URGENCE

Depuis mi-février, 8 familles soutenues par de nombreux soutiens de la ville se sont installées dans les logements de fonction laissés vacants par le Poste (rue Jean Mermoz face au commissariat) depuis de nombreuses années.

Toutes ces familles étaient sans logement. Elles ont connu les squats insalubres et dangereux, les hôtels sordides aux loyers exorbitants, les hébergements provisoires chez des amis et la sur-occupation de logements trop petits, les expulsions violentes sans relogement. Les services de la Préfecture connaissent la situation de ces familles et ils n'ont pas pu répondre à leur demande d'un logement.

LE PREFET DOIT REQUISITIONNER LES LOGEMENTS VIDES

Le Maire de Saint Denis a pris un arrêté de réquisition de l'immeuble pour répondre à l'urgence de la situation que connaissent ces familles. Ce qu'a fait le Maire de Saint Denis d'autres peuvent le faire. Le Préfet de la Seine Saint Denis doit faire l'inventaire des logements vides qui existent en grand nombre sur le département et il doit les réquisitionner.



LA POSTE ATTAQUE EN JUSTICE

La Poste, propriétaire de l'immeuble par l'intermédiaire d'une de ses filiales chargée de l'immobilier, attaque en justice la réquisition : le 9 mars elle assigne les associations et les occupants en référé au Tribunal d'Instance de Saint Denis.

Alors qu'elle a laissé vides ces logements pendant des années (pour l'essentiel depuis 2002) elle demande aujourd'hui l'expulsion des familles et veut ainsi les remettre à la rue. La Poste possède un parc immobilier très important mais elle ne loge plus ses

salariés qui connaissent eux même des difficultés à se loger. Elle ne cherche pas à faire du logement social mais à réaliser des opérations immobilières spéculatives., que trop de gens sont en manque de logement. Cette position est scandaleuse. Ces logements ne peuvent rester vides !



Nous demandons :

- Que le Préfet confirme l'arrêté pris par le Maire de Saint-Denis.
- Qu'il fasse faire l'inventaire des logements vides des bailleurs privés ou institutionnels sur le département afin qu'il soient réquisitionnés.
- Le relogement en HLM des familles engagées dans la lutte
- L'arrêt des expulsions
- Un plan de construction massif de logements avec application de la loi SRU qui impose à toutes les communes 20% de logements sociaux.

Soutenez la réquisition en participant :



à la réunion d'information
le mercredi 4 Mars à partir de 18h30
à l'immeuble (derrière la poste principale)



au rassemblement de soutien
le lundi 9 Mars à 9 h
devant le Tribunal d'Instance,
Place du Caquet (Mairie) à Saint-Denis

**Le blog
du comité
de soutien**

<http://requisition-logement-stdenis.over-blog.com>

Soutiens : Droit Au Logement (DAL), Réseau Solidarité Logement (RSL), des militants de la CNL, APEIS, Comité RAS L'FRONT, Coordination 93 de lutte de sans-papiers, Coordination 93 des travailleurs sociaux pour le droit au logement, EVT, Jeudi Noir, le MRAP, Centre Tawhid, Collectif des Musulmans de France, Association des communistes unitaires (A.C.U.), SNUIPP-FSU, SUD- PTT, CGT FAPT 93, CNT UL Saint-Denis, Solidaires, CGT UL Saint-Denis, Alternative Libertaire (AL), Les Alternatifs, NPA, PCF, Les Verts 93, La Fédération, Parti de Gauche...